

COMMUNE DE HOCHSTETT
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22 OCTOBRE 2015

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

Présents : LAUGEL Antoine, BURG Daniel, LEBEAU Marie-José, OSTER Marie-Paule, HOLLENDER Claudia, REISS Daniel, ROESCH Caroline, SCHWARTZ Bernard, WENDLING Cyril, WEIBEL Sébastien.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 Août 2015

Le procès-verbal de la séance du 27 Août 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M Bernard SCHWARTZ est nommé secrétaire de la séance de ce jour.

3. TRAVAUX SALLE DES FETES : POSE DE FENETRES AU SOUS-SOL

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la construction de la salle des fêtes, il y a lieu de poser des fenêtres au sous-sol de cette dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** la pose de 5 fenêtres en PVC, profilé Kommerling Evolution auprès des Ets GROSS à OBERHOFFEN les WISSEMBOURG pour un montant de 1 387,00 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer la commande

Adopté à l'unanimité

4. CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES : ACQUISITION D'UN ADOUCISSEUR D'EAU

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la construction d'une salle des fêtes, il y a lieu de prévoir l'installation d'un adoucisseur d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la salle des fêtes auprès des Ets SPOEHRLE à UBERACH pour un montant de 4 008,00 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer la commande

Adopté à l'unanimité

5. CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES : ACQUISITION D'UNE CUISINE EQUIPEE ET DE LA VAISSELLE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la construction d'une salle des fêtes, il y a lieu de prévoir une cuisine équipée et un premier équipement de vaisselles et accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** l'équipement de la cuisine pour la salle des fêtes auprès d'Alsace Alimentaire Equipement à SCHWEIGHOUSE Sur MODER pour un montant de 24 871,56 € H.T
- **DECIDE** l'acquisition 1^{ère} vaisselle et accessoires auprès d'Alsace Alimentaire Equipement à SCHWEIGHOUSE Sur MODER pour un montant de 4 797,54 € H.T
- **AUTORISE** le Maire à signer les bons de commande

Adopté à l'unanimité

6. CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES : AMENAGEMENT EXTERIEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'attribution des marchés concernant la construction d'une salle des fêtes, il y a lieu de prévoir un aménagement extérieur.

A cet effet, il présente l'offre : – Aménagement extérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **CONFIE** les travaux à l'Entreprise TP SIMON à NIEDERALTDORF pour un montant de 39 886,50 € H.T
- **AUTORISE** le Maire à signer la commande

Adopté à l'unanimité

7. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION au budget commune

Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à verser une subvention de fonctionnement de 25 000 € du budget annexe « Assainissement » au Budget Principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

8. ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2014

En application des dispositions du décret 95.635 du 6 mai 1995, il appartient à la collectivité de présenter annuellement un rapport annuel, synthèse locale assainissement 2014 périmètre de Mommenheim et environs.

Ce document comprend :

- ↪ les moyens humains et matériels mis en œuvre par le SDEA
- ↪ les indicateurs financiers, les prix de l'assainissement, les contributions des communes membres, les investissements futurs
- ↪ les comptes rendu techniques
- ↪ la qualité du service assuré
- ↪ les annexes graphiques
- ↪ les résultats d'épuration par rapport aux normes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2014 qui reste consultable en mairie
Adoptée à l'unanimité

9. LOTISSEMENT « Le Coteau » : DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que 3 propriétaires de la rue des Merles souhaitent acquérir une parcelle supplémentaire du terrain communal non constructible dans le prolongement de leur terrain respectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de ne pas donner suite à cette requête

Cette décision est adoptée par 10 conseillers – (1 abstention).

10. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016 : Création d'un poste d'agent recenseur

Le Conseil Municipal,

VU la Loi 2002-276 sur la démocratie de proximité publié au journal officiel du 28 février 2002

VU le décret d'application n° 2003-485 publié au Journal Officiel du 8 juin 2003

VU le décret de répartition n° 2003-561 publié au Journal Officiel du 27 juin 2003

VU l'arrêté du 5 août 2003 (articles 23 et 24)

VU la lettre de l'INSEE Alsace rappelant les différentes phases de préparation et procédures du recensement prévu du 21 janvier au 20 février 2016

VU l'obligation de procéder à la nomination d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur

- **DECIDE** de confier la mission de coordinateur communal à Mme SPITZER Simone. Sa tâche sera effectuée dans le cadre de sa fonction d'adjoint administratif 1^{ère} classe. A défaut, la rémunération sera convertie en indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

- **DECIDE** de créer **un poste à durée déterminée** du 1^{er} janvier 2016 au 28 février 2016 pour l'agent recenseur Mme SEGARD Nathalie

- **AUTORISE** le Maire à signer les arrêtés correspondants.

- **AUTORISE** le Maire à fixer la rémunération

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme :

Le Maire : Clément JUNG